

# 3 MINUTES POUR L'ACTUALITÉ



JURISPRUDENCES

## ▶ UNE SITUATION D'INCARCÉRATION EMPÊCHANT LA SIGNATURE DU SOLDE DE TOUT COMPTE N'A AUCUN EFFET SUR LE DÉLAI DE PRESCRIPTION

**Cour de cassation, chambre sociale, 14 novembre 2024, n° 21-22.540**

Un salarié incarcéré licencié n'avait pas pu signer son solde de tout compte. Quelques années plus tard, il réclamait devant la juridiction prud'homale diverses sommes au titre de son solde de tout compte, estimant que la prescription n'a pas commencé à courir. Certes, le salarié n'avait pas signé son solde de tout compte : l'employeur n'avait donc pas bénéficié de l'effet libératoire lié à cette signature. Mais, pour autant, indique la Cour de cassation, il n'était pas possible de considérer qu'aucun délai de prescription n'avait commencé à courir : **seule une impossibilité d'agir à la suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure interrompt ou suspend le délai de prescription, et une situation d'incarcération ne répond pas à ces conditions.**

## ▶ UN SALARIÉ QUI INFORME SON EMPLOYEUR D'UN MANDAT EXTÉRIEUR LORS D'UNE AUDITION CONVENTIONNELLE POSTÉRIEURE À L'ENTRETIEN PRÉALABLE EST PROTÉGÉ, ET NE PEUT ÊTRE LICENCIÉ SANS AUTORISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

**Cour de cassation, chambre sociale, 27 novembre 2024, n° 22-21.693**

En l'occurrence le salarié, qui exerçait un mandat de conseiller du salarié, n'en avait pas informé son employeur lors de son entretien préalable au licenciement, mais ultérieurement, lors d'une comparution devant un conseil de discipline imposée conventionnellement comme préalable au licenciement : la Cour de cassation estime que cette audition conventionnelle a le même objet que l'entretien préalable, dès lors l'employeur ne pouvait licencier le salarié sans autorisation de l'inspection du Travail.

## CHIFFRES

**3 %**

C'est la prévision d'augmentation moyenne des salaires en France en 2025 (source : l'étude annuelle « *Total Remuneration Survey* » de Mercer), en baisse par rapport à 2024 (4 %) et 2023 (4,95 %)

## À NOTER

La Ministre du Travail a annoncé les 14 et 25 novembre 2024 le lancement de trois concertations partenaires sociaux nationaux qui se tiendront dans les prochaines semaines / mois : sur ajustements à la réforme des retraites de 2023 ; sur le financement de l'apprentissage ; sur la santé au travail.